

Balco tech est fière de vous présenter son programme de Garantie, qui témoigne de sa confiance en sa main-d'oeuvre et dans les matériaux utilisés pour la fabrication de ses Produits. Elle offre l'une des meilleures garanties sur le marché, soit une Garantie limitée de dix (10) ans sur les matériaux de ses Produits et de deux (2) ans sur l'installation de ses Produits, le tout selon les modalités et conditions qui suivent.

## 1 Définitions

- 1.1 « **Balco tech** » : signifie Les Produits Balco tech inc., personne morale ayant son siège au 1113, avenue Demers, Saint-Agapit, province de Québec, G0S 1Z0.
- 1.2 « **Client** » : signifie toute personne ayant payé pour les services de conception, de distribution, de fabrication ou d'installation des Produits Balco tech.
- 1.3 « **Force majeure** » : signifie un événement imprévisible et irrésistible, incluant tout événement hors du contrôle de Balco tech, qui est indépendant de sa volonté et qu'il ne pouvait raisonnablement prévoir ou empêcher.
- 1.4 « **Garantie** » : signifie la Garantie limitée de Balco tech décrite aux présentes.
- 1.5 « **Produits** » : signifie tous les produits en fibre de verre conçus, fabriqués, distribués ou installés par Balco tech ou distribué ou installé par un Revendeur autorisé.
- 1.6 « **Revendeur autorisé** » : signifie tout entrepreneur ou distributeur autorisé par Balco tech pour la vente et l'installation de ses Produits.

## 2 Garantie limitée

- 2.1 Sous réserve des conditions, limitations et exclusions stipulées dans ce document, Balco tech garantit que les produits vendus sont exempts de tout défaut de fabrication et qu'ils demeureront performants et efficaces pendant les périodes de Garantie mentionnées ci-dessous, pourvu qu'ils soient utilisés et entretenus dans des conditions appropriées et conformément aux usages recommandés.
- 2.2 Balco tech offre une Garantie limitée de dix (10) ans à compter de la date d'installation sur ses matériaux, contre tout défaut de fabrication tel que les bulles d'air et les fissures du laminé et non du fini de surface. Cette Garantie n'entre en vigueur que si les Produits de Balco tech ont été installés par les experts du service d'installation de Balco tech ou par ceux d'un Revendeur autorisé. De plus, la Garantie se limite au remplacement de la composante défectueuse du produit seulement, dans la mesure où cela est possible sans devoir remplacer l'ensemble des Produits. Balco tech fournira sans frais, pour les cinq (5) premières années, la main-d'œuvre nécessaire pour réparer, ajuster ou remplacer tout produit jugé défectueux,

et ce, à partir de la date d'installation. Les cinq (5) années subséquentes, Balco tech assumera à ses frais les coûts du produit défectueux, mais les coûts de remplacement, d'installation et de transport seront entièrement à la charge du Client au taux horaire et frais alors en vigueur.

- 2.3 Balco tech offre une Garantie limitée de deux (2) ans sur les défauts d'installation, pourvu que ses Produits aient été installés par les experts du service d'installation de Balco tech.
- 2.4 Si une réclamation valable est reçue au cours de la période de Garantie, Balco tech, à sa discrétion, i) réparera ou remplacera les Produits défectueux, ou ii) remboursera le prix d'achat des Produits. En aucun cas la responsabilité totale de Balco tech ne pourra excéder le montant du contrat initial entre Balco tech ou le Revendeur autorisé et le Client. À l'expiration des périodes de Garantie décrites aux présentes, les obligations de Garantie de Balco tech prendront fin.
- 2.5 La Garantie est transférable au seul propriétaire de l'immeuble sur lequel le produit a été installé, pour le terme qui reste à courir.

## 3 Exclusions

- 3.1 La présente Garantie ne s'applique pas si les Produits de Balco tech ne sont pas installés par les experts du service d'installation de Balco tech ou par ceux d'un Revendeur autorisé ou s'ils font l'objet de modifications, altérations ou réparations qui ne sont pas effectuées par ces derniers.
- 3.2 La présente Garantie ne s'applique pas : (a) à tout dommage qui, de l'avis de Balco tech, a été causé par accident, négligence, usage abusif, mauvaise utilisation, inondation, incendie, tremblement de terre ou autres causes extérieures; (b) à tout dommage qui, de l'avis de Balco tech découle d'un mauvais entretien du produit par le Client; (c) à tout dommage qui, de l'avis de Balco Tech, découle d'un défaut des Produits fabriqués par un fournisseur ou partenaire d'affaire de Balco Tech; (d) à tout dommage causé par une mauvaise utilisation par le Client des Produits; (e) à tout dommage causé par toute réparation ou modification effectuée aux Produits par une personne qui n'est pas un représentant de Balco tech ou un tiers autorisé et certifié par Balco tech; (f) aux Produits qui ont été modifiés de telle manière à en altérer de manière significative la fonctionnalité ou les capacités

**GARANTIE LIMITÉE**  
**Les Produits Balco tech inc.**

sans l'autorisation écrite de Balco tech; (g) une Force majeure; ou (h) la faute d'un tiers.

Produits. En période hivernale, ne pas frapper les Produits avec différents objets.

3.3 De plus, la présente Garantie ne couvre pas l'usure normale, la décoloration par le soleil, les bris causés par les égratignures.

3.4 Balco tech se garde le droit de ne pas honorer sa Garantie si le Client ne respecte pas les précautions à prendre, énoncées à l'article 4 au sujet de l'entretien de la fibre de verre.

3.5 Sous réserve des dispositions relatives à la présente Garantie, Balco tech n'est pas responsable de tout dommage, direct ou indirect, corporel ou matériel, découlant de l'utilisation des Produits, toute perte d'utilisation, de revenu, de profits, présents et à venir (y compris toute perte de profits liés a des contrats), toute perte d'opportunité d'affaires, toute perte de clientèle, toute perte de réputation ou toute perte d'équipement ou stocks, hausse des frais d'exploitation ou du coût d'achat de biens ou de services de remplacement liés à l'utilisation des Produits ou à un défaut de fabrication ou de livraison. En aucun cas la responsabilité totale de Balco tech ne pourra excéder le montant total du contrat initial entre Balco tech ou un Revendeur autorisé et le Client.

3.6 Balco tech ne pourra être tenu responsable de la non-exécution de l'une quelconque de ses obligations dans la mesure où cette non-exécution est due à un cas de Force majeure.

3.7 La présente Garantie ne s'applique pas si une rampe a été installée sans utiliser correctement un scellant sur la surface et qu'il s'en suit une infiltration d'eau.

#### **4 Entretien de la fibre de verre**

4.1 Balco tech recommande de nettoyer les Produits avec une machine à pression ou avec une brosse et un dégraisseur.

4.2 Il est recommandé de mettre des sous-pattes pour les chaises de métal et les tables afin d'offrir une protection contre les égratignures.

4.3 Il est de la responsabilité du Client de voir à la vérification régulière et à l'entretien des joints scellant (et à l'application du nouveau scellant, lorsque nécessaire) afin de prévenir l'infiltration d'eau.

4.4 Notamment, le Client ne doit pas frapper les Produits avec des objets aux coins pointus tels qu'une pelle de métal, laisser s'accumuler l'eau ou la neige sur les Produits ou encore, laisser un objet lourd toujours au même endroit pendant un période prolongée (plus d'une semaine) sur les

inc.

## **5 Procédure de réclamation**

- 5.1 Toute réclamation doit être faite auprès de Balco tech dans un délai de trente (30) jours suivant la première survenance du défaut. Si le délai n'est pas respecté, Balco tech se réserve le droit de ne pas honorer sa Garantie.
- 5.2 Le Client doit adresser sa réclamation par écrit à Balco tech à l'adresse mentionnée au paragraphe 1.1 et joindre une photo du défaut à sa demande. Balco tech aura alors quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la réception de la demande complète pour constater le bris et déterminer s'il est couvert ou non par la Garantie.
- 5.3 Le Client doit s'assurer de la pertinence de toute demande relative à la visite d'un technicien, c'est-à-dire qu'il est de sa responsabilité d'évaluer si ses produits comportent véritablement des problèmes couverts par la Garantie de Balco tech. Dans le cas d'un déplacement jugé inutile par le département de service de Balco tech, des frais seront facturés au Client au taux horaire et frais en vigueur.

## **6 Inspection et vérification**

- 6.1 Le Client s'engage à effectuer l'inspection des Produits livrés par Balco tech sans délai suite à leur installation et de l'informer par écrit de tout motif de refus ou de toute dérogation ou non-conformité affectant ceux-ci, et ce, dans un délai de rigueur de cinq (5) jours suivant l'installation des Produits et à défaut d'avis dans ce délai, le Client acceptera les Produits tel qu'ils sont.

## **7 Lois applicables et domicile**

- 7.1 Ces Garanties sont régies par les lois du Québec et celles du Canada qui y sont applicables, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties soumettent irrévocablement les litiges nés ou à naître à l'occasion ou à propos de ces Garanties aux cours québécoises, district judiciaire de Québec, et y élisent domicile.